

BULLETIN COMMUNAL N° 18

FEVRIER 2002

MOT DU BOURGMESTRE

Discours de nouvel-an prononcé par le bourgmestre devant les différents services communaux rassemblés :

« Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

C'est avec plaisir que je prends la plume afin de vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2002.

L'année 2001 qui vient de se terminer fut, à bien des égards, une année de transition. En effet, au niveau national, nous avons tous vu arriver une nouvelle monnaie qui est, à mon sens, les prémises d'un avenir toujours plus européen, toujours plus optimiste. Car il faut rester optimiste malgré les événements tragiques que nous sommes parfois amenés à traverser dans nos vies personnelles ou que nous pouvons tous ressentir tels les attentats et les guerres qui viennent, une nouvelle fois, d'endeuiller le monde entier

L'année 2001 fut une année de transition au niveau communal également. Jugez-en par vous-mêmes : déménagement et réorganisation totale des services de la police et de l'ex-gendarmerie ; déménagement du service ouvrier et aménagement de leurs nouveaux locaux ; déménagement des services du CPAS et prise de fonction d'un nouveau conseil et d'une nouvelle secrétaire ; arrivée d'un nouvel ingénieur des eaux et forêts pour notre cantonnement, madame Dekeyser, aménagement des locaux en vue d'accueillir le syndicat d'initiative et l'ASBL Bièvre Commune d'Europe ; installation d'un nouveau conseil communal et d'un nouveau collègue échevinal.

Tout ces changements, toutes ces réorganisations, toutes ces prises de fonctions se sont déroulées de la meilleure manière qu'il soit, sans heurt ni problème majeur. Pourtant, les conditions n'étaient pas particulièrement favorables et je ne citerai que la maladie du scolyte du hêtre, l'incertitude juridique de la réforme des polices et les conséquences financières des tempêtes françaises.

Malgré tout cela, le conseil communal a pu tout de même initier nombre de nouvelles politiques, parmi lesquelles je ne relèverai ici que l'amplification de la qualité de l'accueil des citoyens auprès de nos services : ouverture le samedi matin des portes de notre administration, permanence du bourgmestre ou d'un échevin, création d'un site internet interactif ou vous pouvez vous procurer des documents en ligne, restauration des valves communales d'information dans tous les villages...

Maintenant que tout un chacun a pu prendre ses marques dans ses nouvelles installations ou dans ses nouvelles fonctions, je pense qu'il est important d'annoncer aujourd'hui différents objectifs que je souhaiterais voir aboutir dans le courant de cette année.

Tout d'abord, je débiterai par l'enseignement. J'estime en effet qu'il est primordial, dans notre commune, de mettre tout en œuvre pour garantir un enseignement de qualité qui permette à nos enfants d'acquérir une formation sérieuse afin de pouvoir affronter l'avenir sereinement. Or, actuellement, comment envisager les années à venir sans se pencher sur les outils informatiques et de multimédia. Certes, ce ne sont pas à proprement parler des matières classiques à enseigner telles que les mathématiques ou la grammaire, mais ce sont des instruments, des outils qui sont présents dans tous les secteurs de la vie. Pour rencontrer cet indispensable saut qualitatif, le collège a obtenu du ministre Charles Michel, un subside important de 8 millions de francs belges (près de 200 000 euros) pour créer en 2002 une cyber-école. Cette classe sera pourvue en matériel informatique moderne et verra se donner un enseignement adéquat et adapté pour les enfants mais aussi pour tous ceux qui souhaiteront s'initier ou se perfectionner dans ces matières.

Le second objectif que j'aimerais voir aboutir cette année, est relatif à la politique sociale. Maintenant que les derniers coups de pinces sont donnés dans ses nouveaux locaux, je souhaiterais que, en plus de l'accomplissement des missions classiques d'assistance publique, le CPAS se penche sur une problématique particulière : l'assistance aux personnes âgées par la création d'une cellule d'accueil, d'information et d'aide. Nos seniors prennent de plus en plus d'importance dans notre société en général et dans notre commune en particulier. Leurs besoins deviennent grands et il n'est pas toujours possible, dans nos petites communes, de les rencontrer. Il est donc important que le CPAS réfléchisse pour mettre au point une telle cellule sociale et juridique d'aide envers nos seniors. Le collège échevinal et le conseil communal, seront toujours là pour les aider dans cette recherche et pour leur donner les moyens nécessaires afin d'aboutir dans ce délicat dossier.

En ce qui concerne les voiries et les travaux, les ambitions de cette année sont grandes. En effet, outre l'inauguration attendue des salles de Monceau et de Graide-Station nous réaliserons également la réfection de toutes les voiries intérieures de Graide-Village (cela représente tout de même la somme de 18 millions de francs, soit plus ou moins 400 000 euros subsidiés à 60%) Nous réaliserons également les aménagements de sécurité aux abords de l'école de Graide-Station. Ces investissements, conjugués à la conclusion du chantier de

la route Graide-Our, marqueront la volonté réelle de notre commune d'œuvrer pour fournir un réseau de voirie en bon état dans la section de Graide.

Abordons maintenant le tourisme. En cette matière, j'ai bon espoir de voir aboutir le dossier cœur de village pour Gros-Fays et Cornimont. Cela représente une manne budgétaire de 43 millions de francs belges (plus d'un million d'euros subsidiés à 90%). Ce dossier marque notre volonté de vouloir dynamiser une belle région, sympathique et accueillante sans la dénaturer en y favorisant un développement à échelle humaine. Que cela soit clair, nous ne permettrons pas de défigurer ces deux villages par des investissements démesurés et contre nature.

En ce qui concerne la dynamique économique, matière qui me tient particulièrement à cœur, notre optimisme reste intact de voir aboutir en 2002 les dossiers d'extension des zonings artisanaux et industriels. Pourtant, ce ne sont pas les nombreuses vicissitudes urbanistiques qui manquent dans ces dossiers. Nous ne manquerons pas de harceler l'administration de l'urbanisme et le Bureau Economique de la Province de Namur pour obtenir gain de cause en la matière. C'est cette fermeté qui nous a déjà permis d'obtenir de la part de l'intercommunale Gedinne-Semois, un second parc à conteneur pour les déchets à la Maltournée.

En ce qui concerne la culture, l'ASBL de gestion du centre culturel sera mise sur pied dans les mois à venir. Nous la voulons d'emblée conforme aux critères de la communauté française pour pouvoir bénéficier, au plus vite, d'une reconnaissance officielle. Bientôt, une ASBL aura la responsabilité de dynamiser et de gérer au jour le jour notre beau centre culturel.

En matière de culte, nous ne manquerons pas de poursuivre la politique active de soutien que nous avons entamée en 2001 envers l'ensemble des bâtiments religieux.

Enfin, en ce qui concerne la distribution d'eau, nous poursuivrons les investissements entamés il y a de cela plusieurs années déjà.

Toutes ces initiatives, toutes ces nouvelles politiques, comme vous pouvez le constater, ne seront réalisées que grâce à la recherche active de subsides régionaux, communautaires ou fédéraux sans lesquels, malheureusement, il nous serait difficile de travailler dans la conjoncture actuelle.

Cette liste est loin d'être exhaustive et il est fort probable que j'oublie un service ou l'autre, une politique ou l'autre, mais qu'à cela ne tienne, nous aurons besoin du travail, de la collaboration, et surtout de la bonne volonté de tout le monde afin de continuer à assumer les tâches journalières d'une part et à mener de front les nouvelles politiques que je viens ici d'énumérer d'autre part.

Je vous souhaite une belle et heureuse année 2002, qu'elle soit pour vous source de joie, de paix et de chaleur.

Votre Bourgmestre. »



L'EURO EST DANS NOTRE PORTEFEUILLE !

QUELLES CONCLUSIONS POUVONS-NOUS TIRER A CE JOUR ?

Le 31 décembre 2001 à minuit, les consommateurs et les entreprises de 12 pays de l'Union Européenne (sur 15) ont dit adieu à leur monnaie nationale assez rapidement. En effet, nous avons pu constater dans les divers sondages publiés dans la presse que dès les 15^{es} jours de la mise en place de cette nouvelle monnaie, la plupart des transactions ont été effectuées en euro.

Durant les deux premières semaines, l'afflux dans les bureaux de La Poste et les agences bancaires fut considérable, les consommateurs souhaitant au plus vite ne posséder qu'une seule devise dans leurs porte-monnaie.

Cette adaptation rapide à la monnaie unique ne peut être que bénéfique car l'euro nous rendra plus fort ! Et c'est tout à fait logique. Lorsque plus de 300 millions d'européens optent pour la même monnaie, ils optent pour un avenir meilleur. L'économie européenne sera moins fragile et les Européens pourront collaborer, faire du commerce et vivre ensemble plus facilement.

Le seul bémol à signaler est qu'une légère hausse des prix a été constatée dans certains domaines et cela est dû à l'arrondi des prix lors de la conversion.

Mais gageons qu'à terme le consommateur sera gagnant !

Il ne nous reste plus qu'à nous habituer aux pièces et aux billets, et à penser en EURO.

CONSEILS COMMUNAUX

Séance du 04 octobre 2001.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.

Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.

Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.

Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

SEANCE PUBLIQUE

I. AGRICULTURE

1. A l'unanimité, déclare l'urgence pour porter le point supplémentaire suivant à l'ordre du jour de la présente séance : « Motion en faveur du monde agricole »

2. A l'unanimité, décide d'envoyer à Monsieur Happart, Ministre wallon de l'Agriculture et de la Ruralité une motion en faveur du monde agricole appuyant totalement les revendications des agriculteurs.

II. FABRIQUES D'EGLISE

A l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation des budgets de l'exercice 2002 des Fabriques d'Eglise suivantes :

a) Cornimont, en équilibre au montant de 7.974,98 Euros (321.710 francs) avec une intervention communale de 5.137,32 Euros (207.239 francs) ;

b) Graide, en équilibre au montant de 23.707,90 Euros (956.374 francs) avec une intervention communale de 20.297,03 Euros (818.780 francs) ;

c) Gros-Fays, en équilibre au montant de 14.053,80 Euros (566.929 francs) avec une intervention communale de 10.494,62 Euros (423.352 francs).

III. FINANCES COMMUNALES

1. A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 3 de l'exercice 2001 présentant un boni de 1.717.053 francs à l'ordinaire ;

2. Par 7 voix pour et 6 voix contre, approuve la modification budgétaire n° 4 de l'exercice 2001 en équilibre au montant de 39.580.279 francs à l'extraordinaire.

IV. VENTE DE BOIS

1. A l'unanimité, modifie les cahiers spéciaux des charges régissant les ventes de bois pour l'adaptation au passage à l'Euro.

2. A l'unanimité, approuve l'état de martelage des coupes ordinaires de bois de l'exercice 2002 du cantonnement de Bièvre au montant de 36.810.754 francs. Tous les produits seront vendus en vente publique par le Collège échevinal.

V. TRAVAUX

1. A l'unanimité, décide le marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux nécessaires à l'ouverture d'une crèche communale. Ce marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois prestataires de services, pour un montant estimé à 300.000 francs TVAC.

2. A l'unanimité, décide le marché de services pour la désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'aménagement des abords de la salle de Monceau. Ce marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois prestataires de services, pour un montant estimé à 200.000 francs TVAC.

3. Vu notre délibération du 19 avril 2000 décidant la passation d'un marché de travaux par procédure négociée pour le lot n° 4 : plafonnage dans le cadre de l'aménagement de la salle des fêtes de Monceau et ce, pour un montant estimé à 314.567 francs HTVA ;
Etant donné que lors de la réalisation du lot n° 1 : Gros-œuvre, il est apparu que certaines parties des murs intérieurs étaient de mauvaise qualité (mélange de pierres et briques, briques friables,...) et qu'il n'était dès lors pas possible de laisser la pierre apparente ;
Considérant qu'il s'avère nécessaire de procéder au plafonnage de ces surfaces, ce qui entraînera un surcoût estimé à 318.686 francs HTVA du lot n° 4 ;
A l'unanimité, décide de modifier le cahier particulier des charges techniques du lot n° 4 (plafonnage) dans le cadre des travaux d'aménagement de la salle des fêtes de Monceau. Le montant estimé de ce marché est de 628.253 francs HTVA.

4. A l'unanimité, décide le marché de travaux de renforcement de l'égouttage à Bièvre, rue d'Houdrémont (Plan Triennal 2001) pour un montant estimé à 3.267.000 francs TVAC. Le marché sera passé par adjudication publique. Les subsides seront sollicités auprès de la Région Wallonne.

5. A l'unanimité, marque son accord sur l'avenant n° 1 des travaux d'égouttage à Monceau réalisés par la firme HALLOY de Rochefort consistant en une extension des réseaux d'égouttage et de distribution d'eau à Oizy, rue de la Chapelle pour un montant estimé à 463.450 francs HTVA.

6. A l'unanimité, décide un marché de services pour la réalisation d'une étude sur les captages d'eau communaux pour un coût estimé à 100.000 francs HTVA.
Le marché sera passé par procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins trois prestataires de services.

VI. PERSONNEL

A l'unanimité, décide de modifier le statut pécuniaire du personnel administratif de la façon suivante :

- a) pour le personnel statutaire : prise en compte de la formation en sciences administratives pour l'évaluation de l'échelle D4 vers les échelles D5 et D6 ;
- b) Le personnel contractuel peut bénéficier des mêmes évolutions de carrière que le personnel statutaire.

VII. ARRETES DE POLICE

1. A l'unanimité, établit un arrêté de police à l'occasion de la kermesse de Naomé qui se déroulera du 18 au 24 octobre 2001 inclus ;
2. Est informé des arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre concernant :
 - Journée Fermes Ouvertes à Bellefontaine les 22 et 23 septembre 2001 ;
 - Journée Découverte Entreprises à Bellefontaine le 30 septembre 2001.

Séance à huis-clos

1. Décide d'agréer la nomination par le Ministre du Culte d'un Maître de religion catholique à titre temporaire du 1^{er} au 30 septembre 2001 inclus à raison de 20 périodes par semaine.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.

Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.

Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.

Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

SEANCE PUBLIQUE

I. FABRIQUE D'ÉGLISE

A l'unanimité, émet un avis favorable à l'approbation des budgets de l'exercice 2002 des Fabriques d'Eglise suivantes :

a) Baillamont, en équilibre au montant de 6.573,24 € (265.164 BEF) avec une intervention communale de 3.604,33 € (145.398 BEF) ;

b) Bellefontaine, en équilibre au montant de 19.232,42 € (775.834 BEF) avec une intervention communale de 15.111,28 € (609.588 BEF) ;

c) Monceau, en équilibre au montant de 15.792,65 € (637.074 BEF) avec une intervention communale de 8.493,94 € (342.645 BEF).

d) Naomé, en équilibre au montant de 21.061,82 € (849.632 BEF) avec une intervention communale de 8.512,53 € (343.395 BEF).

e) Oisy, en équilibre au montant de 15.501,37 € (625.324 BEF) avec une intervention communale de 4.260,30 € (171.860 BEF).

f) Petit-Fays, en équilibre au montant de 12.965,24 € (523.016 BEF) avec une intervention communale de 9.610,05 € (387.668 BEF).

II. FINANCES CPAS

1. A l'unanimité, approuve, comme suit, les comptes du CPAS de l'exercice 2000 :

- Le compte budgétaire présentant un boni de 4.517.548 francs à l'ordinaire et de 125.840 francs à l'extraordinaire ;
- Le compte de résultats présentant un boni de l'exercice de 899.659 francs ;
- Le bilan s'équilibrant à 13.657.030 francs.

2. A l'unanimité, approuve la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2001 du CPAS avec le service ordinaire en équilibre au montant de 36.667.491 francs et le service extraordinaire en équilibre au montant de 3.249.384 francs.

III. FINANCES COMMUNALES

A l'unanimité, approuve les modifications budgétaires n°s 5 et 6 de l'exercice 2001 de la commune présentant un boni de 1.115.978 francs à l'ordinaire et en équilibre au montant de 34.170.279 francs à l'extraordinaire.

IV. TRAVAUX FORESTIERS

A l'unanimité,

- Approuve les devis de travaux forestiers suivants :
 - Création d'un quai de chargement à Graide, lieu-dit « La Rée » pour une estimation totale de 205.500 francs HTVA. Ces travaux sont subventionnables à 30 % ;
 - Lutte contre le scolyte par l'abattage des arbres et leur pulvérisation pour une estimation de 1.899.000 HTVA. Ces travaux sont subventionnables à 100 %.
- Décide de solliciter du Département de la Division Nature et Forêts les subsides estimés respectivement à 61.500 francs et 1.899.000 francs.

V. SERVICE REGIONAL D'INCENDIE

A l'unanimité, marque son accord sur la régularisation de la redevance définitive due, pour l'exercice 2000, pour le Service Régional d'Incendie, s'élevant à 1.713.533 francs.

VI. TRAVAUX

1. A l'unanimité, confirme sa décision du 10 mai 2001 approuvant le contrat d'honoraires n° VE-01-046 présenté par l'INASEP en modifiant l'intitulé de celui-ci par les termes suivants : « Amélioration de l'éclairage public à Graide (Station), rue du Progrès – Plan Triennal 2001 ».

2. A l'unanimité, approuve le contrat d'études n° CV-01-132 présenté par l'INASEP pour le projet de réfection des chemins intérieurs à Graide dans le cadre du Plan Triennal 2002, en excluant l'article 6 de la convention susmentionnée concernant la mission de coordinateur de chantier, étant donné qu'il n'y aura qu'un seul entrepreneur réalisant ce projet de travaux.

3. A l'unanimité, approuve le contrat n° TO-01-126 présenté par l'INASEP pour l'élaboration du dossier de suppression d'un tronçon du chemin vicinal n° 2 (demande Huybens) et de régularisation du tracé des chemins vicinaux n°s 9 et 12 à Petit-Fays.

4. A l'unanimité, décide le marché de services pour la désignation d'un coordinateur de chantier pour la réalisation des lots n°s 3 à 6 dans le cadre de la construction d'une salle sportive à Graide (Station) pour un montant estimé à 65.000 francs TVAC. Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins trois prestataires de services.

5. A l'unanimité, décide le placement de 8 lampes publiques supplémentaires pour un montant estimé à 300.535 francs et ce, aux endroits suivants :

- Baillamont, rue d'Oury (136.960 francs) ;
- Monceau, rue du Point-de-vue (17.574 francs) ;
- Graide, rue de Porcheresse (17.574 francs) ;
- Graide (Station), rue du Progrès – 3 lampes (52.722 francs) ;
- Oizy, rue Clément Brasseur (58.131 francs) ;
- Gros-Fays, Maltournée (17.574 francs).

Ces travaux seront réalisés par l'Intercommunale IDEG en application des statuts de la dite Intercommunale.

VII. CONTENTIEUX

A l'unanimité, autorise la commune de Bièvre à ester en justice afin de récupérer le montant des cotisations prélevé d'office par l'ONSS pour le personnel de nettoyage des locaux scolaires et de surveillance de midi, en place de 1993 à 1998.

VIII. CULTURE-TOURISME

1. A l'unanimité, approuve la convention à passer entre la commune de Bièvre et l'Institut Libre de Formation Permanente (I.L.Fo.P.) ayant son siège à Namur et ce, dans le cadre de cours d'anglais dispensés à Bièvre.

2. A l'unanimité, approuve la convention à passer entre les communes de Bièvre et Gedinne d'une part et l'ASBL « Maison du Tourisme de l'Ardenne Namuroise » d'autre part, pour l'extension de la Route du Maquis vers les territoires de Bièvre et Daverdisse et de Gedinne avec une intervention financière de la commune de Bièvre de 27.231 francs TVAC.

IX. POLICE

A l'unanimité, approuve les deux conventions suivantes à passer dans le cadre de la réforme des polices :

- a) avec la Régie des Bâtiments ayant son siège administratif à Bruxelles prévoyant le logement des anciens services de police dans les locaux de l'ex-gendarmerie ;
- b) avec la Police Fédérale pour la répartition des frais de fonctionnement de la zone de police de Bièvre.

X. ARRETE DE POLICE ET REGLEMENTS COMMUNAUX

1. A l'unanimité, adapte différents règlements communaux en vue du passage à l'Euro. Les sommes reprises en francs belges sont divisées par 40,3399 et arrondies à la deuxième décimale.

2. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour la réalisation de travaux de voirie (égouttage et distribution d'eau), rue de la Chapelle à Oizy par la société HALLOY de Rochefort à partir du 22 octobre 2001.

XI. ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Examine le point complémentaire porté à l'ordre du jour de la séance publique à la demande de six conseillers communaux et intitulé : « Création d'une salle polyvalente à Graide-Village sur la place du Tram – Décision de principe ».

A ce propos, le Bourgmestre signale que le choix de l'implantation d'une salle polyvalente à Graide n'est pas encore arrêté. Les auteurs de projet ont été approchés afin d'étudier différentes propositions.

Aucune décision n'est prise sur cet objet pour le moment.

SÉANCE À HUIS-CLOS

I. FABRIQUES D'EGLISE

1. Emet un avis favorable sur la délibération de la Fabrique d'Eglise de Bièvre en date du 25 septembre 2001 désignant un nouveau membre.

2. Emet un avis favorable sur la délibération de la Fabrique d'Eglise de Bièvre en date du 25 septembre 2001 désignant un nouveau président.

II. ENSEIGNEMENT

1. Ratifie différentes délibérations du Collège échevinal :

- Désignant des enseignants à titre temporaire ;
- Créant au 1^{er} octobre 2001 un emploi d'institutrice maternelle à mi-temps (encadrement sur base de la population au 30 septembre 2001) ;
- Réaffectant une institutrice maternelle à raison d'un ½ temps du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2002 inclus, dans l'emploi créé au 1^{er} octobre 2001

2. Décide d'agréer, la désignation par le Ministre du Culte d'un maître spécial de religion catholique pour 10 périodes du 1^{er} octobre 2001 au 30 juin 2002 inclus.

Séance du 20 décembre 2001.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.

Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.

Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.

Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

SEANCE PUBLIQUE

I. FINANCES COMMUNALES

1. A l'unanimité, ratifie la délibération du Collège échevinal du 04 décembre 2001 modifiant la Modification Budgétaire n° 5 de l'exercice 2001.

2. A l'unanimité, arrête des crédits provisoires pour faire face aux dépenses obligatoires considérant que le budget 2002 n'est pas encore voté. Ces crédits ne peuvent excéder, par mois écoulé ou commencé, le douzième du crédit budgétaire de l'exercice précédent.

3. Arrête les redevances et taxes pour l'exercice 2002 de la façon suivante :

a) Par 7 voix pour et 5 voix contre: 2.200 centimes additionnels au précompte immobilier ;

b) Par 7 voix pour et 5 voix contre: 7 % pour les additionnels à l'impôt des personnes physiques,

c) Par 7 voix pour et 5 voix contre:

- 0,67 € par mètre cube d'eau consommé ;

- 11,76 € par compteur ;

La redevance de la S.P.G.E. de 6 BEF par m³ d'eau consommé sera reprise sur la facture adressée par la commune aux consommateurs avec effet au 1^{er} septembre 2001.

d) A l'unanimité, 297,47 € par seconde résidence et 123,95 € par caravane située sur un terrain de camping ;

e) A l'unanimité, 247,89 € par inhumation de personnes n'ayant jamais été domiciliées dans la commune ;

f) Par 7 voix pour et 5 voix contre, la taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers y assimilés par conteneurs à puce, soit :

- 32,23 euros + 0,0620 euro/kg de déchet produit à partir du 101^{ème} kilo pour les ménages constitués d'une seule personne et inscrits aux registres de population ;
- 61,97 euros + 0,0620 euro/kilo de déchet produit à partir du 251^{ème} kilo pour les ménages constitués de plusieurs personnes et inscrits aux registres de population ;
- 61,97 euros + 0,0620 euro/kilo de déchet produit à partir du 251^{ème} kilo pour les ménages recensés comme seconds résidents (propriétaire ou locataire) ;
- 40,90 euros + 0,0620 euro/kilo de déchet produit à partir du 1^{er} kilo par conteneur de 140, 240 et 660 litres pour les autres utilisateurs ;
- 49,58 euros + 0,0620 euro/kilo de déchet produit à partir du 1^{er} kilo par conteneur de 1.100 litres pour les autres utilisateurs ;
- 49,58 euros par implantation (pour la collecte des papiers-cartons, encombrants et sacs PMC) pour les personnes physiques ou morales ne disposant pas de conteneurs à puce.

g) A l'unanimité, 2.478,94 € par pylône de diffusion pour GSM.

II. TRAVAUX FORESTIERS

A l'unanimité,

▪ approuve les devis de travaux forestiers de l'exercice 2002 :

a) travaux non subventionnables au montant de 44.531, 15 € TVAC ;

b) travaux subventionnables au montant de 197,55 € TVAC.

▪ sollicite du Département de l'Agriculture les subsides ordinaires estimés à 3.283,99 €.

III. TRAVAUX

1. A l'unanimité, approuve le décompte final des travaux d'aménagement du parc communal (phase II) réalisés par la SPRL Jardilux de Libramont pour le montant de 22.692.959 francs TVA et révision comprises.

2. A l'unanimité, décide la réalisation des travaux d'extension du réseau de télédistribution à NAOME, lieu-dit « Mon Idée » pour un montant de 1.631.685 BEF TVAC, suivant le devis de l'intercommunale IDEG et marque son accord sur l'étalement des paiements sur 4 années :

- par la retenue des dividendes qui reviennent à la commune de l'ordre de 35.000 francs par année;
- par le paiement annuel du quart du solde restant soit environ 272.921 francs.

De plus, les tranchées seront effectuées par les ouvriers communaux entre les lieux-dits « Ramelot » et « Mon Idée ».

3. A l'unanimité, approuve le devis de l'intercommunale IDEG pour la réparation d'un poteau d'éclairage endommagé le long de la liaison école-plaine de jeux à Bièvre au montant de 39.066 francs TVAC.

IV. PATRIMOINE

1. A l'unanimité, décide d'approuver la convention à passer entre la commune de Bièvre et la S.A. Belgacom Mobile pour la mise à disposition envers la société précitée d'une parcelle communale sise à Graide (Station), rue de Baillamont, cadastrée section D, n° 788 S pie pour une contenance de 46,75 m² afin d'y implanter un pylône multi-usages pour la fixation d'antennes de GSM, et ce, pour une redevance annuelle indexée de 120.000 francs ou 2.974,72 €.

2. A l'unanimité, décide d'exproprier, pour cause d'utilité publique, le terrain appartenant au Ministère de l'Équipement et des Transports situé à Bièvre, rue de Dinant, cadastré section B, n° 133 L et 133 K d'une superficie de 38 ares 68 ca pour le montant de 707.063 francs.

V. ARRETES DE POLICE

1. A l'unanimité, ratifie l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour la pose de câbles à Bièvre, rue de Dinant à partir du 03 décembre 2001 par l'entreprise ENGEMA de Lavacherie pour le compte d'Electrabel.

2. Est informé de l'arrêté de police pris en urgence par le Bourgmestre pour le stationnement d'un véhicule sur la voirie du zoning à Baillamont du 28 novembre au 05 décembre 2001 inclus.

SÉANCE À HUIS-CLOS

I. REGLEMENTS COMMUNAUX

1. Retire le point n° 1 de l'ordre du jour de la séance à huis-clos intitulé: « Dérogations à des règlements communaux - a) Utilisation de salles communales », étant donné que la délibération du Collège échevinal du 04 décembre 2001 est devenue nulle et non avenue.

2. Approuve la délibération du Collège échevinal du 04 décembre 2001 concernant le chapiteau communal.

II. ENSEIGNEMENT

1. Ratifie des délibérations du Collège échevinal désignant à titre temporaire des institutrices maternelles.

Présents : Mesdames et Messieurs David CLARINVAL, Bourgmestre-Président.

Luc VINCENT, André COLLIN, Michèle JACQUES-BERTHOLET, Echevins.

Aimé GERARD, Maurice DOUNY, Thierry LEONET, Jacques LAMBOT, André COPINE, Patrick BAIJOT, Francis JAUMOTTE, Hugues ANDRE, Marie-France RIES-LEONET, Conseillers communaux.

Michelle MALDAGUE, Secrétaire communale.

SEANCE PUBLIQUE

I. FABRIQUES D'ÉGLISE

A l'unanimité au budget de l'exercice 2002 de la fabrique d'église en équilibre au montant de 40.412,83 € avec une intervention communale de 28.693,24 €.

II. PATRIMOINE

1. a) A l'unanimité, décide l'aliénation de Graide de la parcelle communale sise à Graide (Station), rue de Baillamont lieu-dit « Derrière le Bois », cadastré section D, n°78857 partie d'une superficie d'1 are80 ca pour la somme de 1.561,73€ et décide de solliciter la désaffectation de ce terrain du régime forestier.
- b) Vu la délibération du 20 décembre 2001 décidant d'approuver la convention entre la commune de Bièvre et la S.A. Belgacom Mobile pour la mise à disposition envers la société précitée d'une parcelle communale sise à Graide (Station), rue de Baillamont, cadastré section D, n° 78857 pie pour une contenance de 46,75 m² ;
Considérant que la convenance indiquée sur le plan fourni par Proximus est erronée
Considérant que la partie compris entre la propriété Belgacom et l'implantation de l'antenne, soit 1ca43 sera reprise dans la parcelle mise à disposition de Proximus ;
A l'unanimité, décide de rectifier sa délibération du 20 décembre 2001 à ce sujet en modifiant la superficie du terrain mis à disposition de la S.A. Belgacom Mobile, soit 48,18m² à la place de 46,75m².

2. A l'unanimité, décide de reconduire, pour un terme de 30 ans prenant cours le 1^{er} juin 2019, la mise à la disposition, à titre gratuit, de l'A.S.B.L. Tennis Club de Bièvre, rue d'Houdremont, cadastré section C, n°109C d'une superficie de 41 ares27 ca et où sont construites les installations sportives de tennis.

III. ACQUISITION DE MATERIEL

1. En vertu de l'article 234 et 3 de la nouvelle loi communale.

Prend acte de la délibération du conseil échevinal du 11 décembre 2001 décidant la marché de fourniture, en urgence impérieuse résultant d'événements imprévisibles, pour, pour l'acquisition d'un nettoyeur haute-pression pour le service de la voirie pour un montant de 90.370 BEF TVAC, soit 2.240,21€.

2. A l'unanimité, décide le marché de fourniture pour l'acquisition d'une imprimante pour l'implantation scolaire de Graide-Village, pour un montant estimé à 173,53€ TVAC.

Le mode de passation du marché sera la procédure négociée sans publicité lors du lancement de la procédure avec consultation d'au moins 3 fournisseurs.

IV. CULTURE

A l'unanimité, décide de s'affilier, pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005, à l'A.S.B.L. « Maison de la Culture de Dinant » et ce à raison de 0,25 € par habitant sur base du chiffre de la population arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

V. DISTRIBUTION D'EAU

Par 7 voix pour et 6 voix contre, établit un règlement communal concernant le relevé des index des compteurs d'eau.

SÉANCE À HUIS-CLOS

I. LOGEMENT

Ratifie la délibération du 18 décembre 2001 établissant le programme d'octrois et de l'analyse globale de la commune de Bièvre en matière de logements.

II. ENSEIGNEMENT

Décide la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'une institutrice maternelle pour la période du 21 janvier au 1^{er} février 2002 inclus.

Suite au vote d'une « Motion en faveur du monde agricole », en séance du 04 octobre 2001, voici la réponse reçue de Monsieur José HAPPART, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité :

Photocopie :



PERMANENCES DU COLLEGE

- Michèle JACQUES-BERTHOLET : 13/04, 11/05, 08/06, 06/07
- Luc VINCENT : 23/03, 20/04, 18/05, 15/06, 13/07
- André COLLIN : 09/03, 30/03, 27/04, 25/05, 22/06
- David CLARINVAL : 16/03, 06/04, 04/05, 01/06, 29/06

ETAT-CIVIL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2001 AU 31 JANVIER 2002
--

Mariage

Roger MARTIN de Oizy et Larysa BILA de Lviv (Ukraine), mariés le 06 novembre 2001.
Gustaaf WILLEMS de Bièvre et Georgette PORSON de Bièvre, mariés le 17 novembre 2001.

Décès

COULONVAL Ida de Graide, décédée à Libramont-Chevigny le 12 novembre 2001.
JACQUET Juliette de Bièvre, y décédée le 17 novembre 2001.
BOURGUIGNON Marie de Naomé, y décédée le 20 novembre 2001.
BROUET Maria de Graide, décédée à Pondrôme le 20 novembre 2001.
BRICMONT Jules de Monceau-en-Ardenne., y décédé le 28 novembre 2001.
GRANDJEAN Francis de Monceau-en-Ardenne., décédé à Libramont-Chevigny le 25 novembre 2001.
GRANDJEAN Guy de Gros-Fays, décédé à Six-Planes le 02 décembre 2001.
COPET Pierre de Cornimont, y décédé le 14 décembre 2001.
DEPREZ Louise de Graide, décédée à Sainte-Ode le 27 décembre 2001.

Naissances

PIERLOT Liam, né le 06 novembre 2001, fils de Serge et de Bénédicte GRANDJEAN
GILLET Nicolas, né le 09 novembre 2001, fils de Daniel et de Janique BODET.
MACHTELINCKX Jason, né le 13 novembre 2001, fils de Pascal et de Cathy GUIDICI.
AUTHELET Wendy, née le 22 novembre 2001, fille de Christian et de Nathalie REUTER.
GERARD Firmin, né le 04 décembre 2001, fils de Pascal et de Anne ROY.
BRAHY Carine, née le 13 décembre 2001, fille de Jean et de Ewa BUJLO.
LECLERCQ Jimmy, né le 24 décembre 2001, fils de Roland et de Gaëlle HOAREAU.
VANNIER Marion, née le 21 janvier 2002, fille de Grégory et de Valérie HESBOIS.



MERITE SPORTIF

Les sportifs d'un club lauréat durant la saison 2001-2002, quelle que soit leur catégorie et leur discipline, OU les sportifs particuliers OU intellectuels méritants sont invités à se faire connaître à l'Administration Communale afin d'être récompensés pour leur performance.

**Voudriez-vous bien remettre votre titre, votre brevet ou votre qualification
pour le 07 juin 2002 au plus tard
à l'attention de Madame Michèle JACQUES-BERTHOLET
Echevine des sports
Rue de Bouillon 39 à 5555 BIEVRE**

Allocution de Monsieur Luc VINCENT, 1^{er} Echevin

« Chers Monsieur et Madame Bourguignon,

C'est une grande joie d'être accueillis chez vous pour une occasion aussi exceptionnelle et c'est un grand honneur pour le Collège échevinal de Bièvre de participer à la célébration familiale de vos noces de diamants. Nous tenons à vous remercier et à remercier aussi tous les membres de votre famille qui ont si gentiment accepté de nous associer à la surprise qu'ils vous préparaient de longue date.

Nous sommes ici, le Bourgmestre David Clarinval, les Échevins André Collin, Michèle Jacques-Bertholet, la Secrétaire communale Michelle Maldague, et moi-même, pour vous transmettre les félicitations officielles de la Commune de Bièvre ainsi que la lettre de félicitations de leurs Majestés le Roi Albert II et la Reine Paola.

Vous avez une certaine habitude de ce genre d'événement puisque vous avez fêté il y a 10 ans vos Noces d'or. Et vous m'avez rappelé récemment que mon prédécesseur Maurice Douny, qui officiait à ma place à l'époque, vous avait donné rendez-vous pour dans 10 ans. Et chacun s'était dit qu'il s'agissait d'un bon mot pour faire sourire à la fin d'un discours.

Eh bien non, c'était réellement une annonce prémonitoire. Dix ans ont passé et voilà tout le monde à nouveau réuni autour de vous. Vous avez résisté, traversé les épreuves et vous êtes toujours là, bon pied bon oeil.

Il est vrai que les épreuves, et particulièrement les guerres, ont joué un rôle capital dans la vie de votre couple. C'est en effet comme compagnons d'armes à la guerre de 1914 que le père de Monsieur, de la Maltournée, fit la connaissance du père de Madame, de Nîmes. Ayant tous deux échappé au massacre de la Grande Guerre, nos deux anciens combattants avaient par la suite gardé le contact entre eux.

Et c'est à l'occasion de la guerre de 1940 que ceux de Nîmes envoyèrent leur fille Jeanne chercher du ravitaillement ici même où l'attendait Cyprien.

La suite, c'est une histoire d'amour que vous imaginez sans peine et c'est aussi une grande famille rayonnante au milieu de laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

Au nom de l'administration communale, et avant de vous offrir un nouveau livret de mariage et le cadeau traditionnel de la commune, je vous réitère toutes nos félicitations, vous remercie pour votre chaleureux accueil et vous souhaite de continuer à goûter ensemble aux joies de l'existence dans les meilleures conditions possibles choqués par l'affection de tous ceux qui vous entourent. »

PHOTO

Logo

Bièvre Commune d'Europe

Après les différentes séances d'informations sur l'€uro de fin d'année, les 16 drapeaux ont salué la venue officielle de l'€uro dans la vie de tous les jours.

Personnellement je trouve que c'est un événement historique. Non pas une guerre qui décide de frontières, de partage, d'alliance... Mais une monnaie unique pour plus de 300 millions d'habitants. Gageons que d'autres faits viendront encore renforcer cette unité.

Pour la Charte, Marina d'Ockelbo (Suède) est venue présenter le site web. Ce site a pu être créé grâce à une aide financière européenne via Ockelbo.

Ce site a pour objectif de renforcer les liens entre les différents citoyens des quinze communes rurales et de développer les contacts entre les jeunes via un moyen moderne de communication.

Certains enfants de l'école primaire sont d'ailleurs déjà de vrais petits bouts d'internautes. Affaire à suivre donc.

Très prochainement le programme de nos activités 2002.

Pierre Lejeune,
Président de « Bièvre, commune d'Europe ».

Photo : Nos petits internautes...



ATELIER DE PEINTURE, DESSIN ET SCULPTURE

La très belle exposition des œuvres de notre maître Milou (Emile SCHODDUYN) en septembre dernier a, sans conteste, ébloui et enchanté les visiteurs.

Pour preuve, l'engouement ne s'est pas fait attendre : nous comptons depuis une vingtaine d'inscriptions supplémentaires (5 adultes et 15 jeunes).

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir ouvert la porte aux enfants les mercredis après-midi. Ceux-ci regrettent le manque d'intérêt accordé aux arts plastiques dans les programmes scolaires. Pourtant, ils font preuve d'une réelle motivation, et en négligent même le temps de la petite pause-collation qui leur est normalement accordée. Leurs résultats sont fort prometteurs et cela nous conforte dans nos engagements.

De notre côté, après le rajeunissement des statues de l'église de Bièvre et de Naomé, ce sont les personnages de la crèche de Oizy qui ont pu réintégrer leur église pour la fête de Noël. Yvonne était ravie du travail accompli et remercie chaleureusement chaque bénévole qui se reconnaîtra.

En attendant le printemps et le retour de Milou et Milouine, nous peignons principalement à l'huile (comme nous le faisons chaque hiver) et la section sculpture progresse à grands pas. Plusieurs d'entre nous ont été invités à exposer en dehors de notre commune. C'est ainsi que nous pouvons déjà vous annoncer notre participation :

- du 02 au 17 mars 2002 : Galerie Esquisses à Rochefort (thème : les fleurs) ;
- du 25 au 02 juin 2002 : Académie Européenne des Arts à Gembloux : 32^{ème} Salon-concours ;
- du 1^{er} au 30 juin 2002 : La Galerie « La Glycine » à Vresse expose les œuvres de Monique LOISEAU, Jacqueline STENUIT et Marie-Luce VERITER.
- Octobre 2002 : Centre culturel à Bièvre : notre grande exposition d'ensemble de peintures et de sculptures (tout l'atelier, jeunes et adultes) ;
- Autre projet : un petit périple (sans doute Paris ou Amsterdam ?), mais rien n'est encore définitif.

Au plaisir de vous rencontrer à l'une ou l'autre de ces manifestations, nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'informations.

Pour l'Atelier,
Marie-Luce VERITER
Secrétaire de « l'Atelier E. Schodduyn »
Rue de Dinant 51 à 5555 BIEVRE
Tél. 061/51.18.61

Photo : « Nos artistes en herbe du mercredi »

Du côté du Syndicat d'Initiative.

Comme les années précédentes, le Syndicat d'Initiative a tenu à mettre un point d'orgue aux fêtes de fin d'année. Pour ce faire, les responsables ont mis sur pied un rallye concours, « à la chasse aux mots manquants ». Au travers d'un toutes-boîtes, un texte avec 20 mots oubliés était proposé aux habitants de l'entité ainsi qu'aux touristes de passage. Plus de soixante personnes se sont lancées à la recherche de ces derniers, dissimulés parmi les soixante crèches répertoriées au sein de la commune. Les organisateurs se sont réjouis de l'engouement apporté par les habitants des différents quartiers de la commune : l'année précédente 45 réalisations avaient été répertoriées ; une plus value exprimée de 15. Bel encouragement pour recommencer l'an prochain. Par cette opération, le S.I. veut favoriser les contacts entre les habitants et de ce fait, leur permettre de mieux connaître leurs voisins ; la T.V. restant trop souvent l'interlocuteur privilégié. De plus, le rallye concours permet aux habitants de découvrir ou de redécouvrir leur commune.

Les enfants des écoles de l'entité ont eux aussi été impliqués, car les responsables du S.I. leur avaient demandé par l'intermédiaire de Monsieur Martin, Directeur et des enseignants de personnaliser leur Noël au travers d'un bricolage. Pour remercier le travail effectué, tant par les habitants des quartiers que par les élèves, le S.I. les a conviés à une soirée programmée au centre culturel. A cette occasion, plus de 240 personnes ont pu apprécier dans la salle polyvalente les bricolages exposés et par la même occasion applaudir les invités de la soirée, Jacky Den et son jumeau Rocky dans leur nouveau spectacle clownesque et musical. Il en ressort que ces artistes ont su du début à la fin déridier toute l'assemblée. Au cours de cette soirée, 46 des soixante participants au rallye concours ont été remerciés par un cadeau tiré au sort ; ceux-ci ayant retrouvé l'ensemble des mots manquants.

Depuis juillet 2001, le Syndicat d'Initiative dispose d'un local situé au centre culturel de Bièvre et mis à sa disposition par l'administration communale. Depuis lors, les membres du Syndicat d'Initiative s'attachent à renforcer la dynamique d'accueil, d'information et de promotion touristique ; les périodes et les horaires d'ouverture au public ont été élargis. Dorénavant, le touriste sera accueilli au sein de notre commune chaque période de vacances scolaires. A cette fin, des jeunes ayant des connaissances linguistiques seront engagés sous contrat d'étudiants pour remplir les diverses missions liées à cet objectif. Tout jeune intéressé peut nous transmettre, par écrit, sa candidature motivée à l'adresse du "Syndicat d'Initiative".

En ce début d'année 2002, les responsables de l'association ont décidé de mettre l'art dramatique à l'honneur au sein de notre entité. Ils ont invité le dimanche 24 mars 2002, sur la scène du nouveau Centre culturel, la « Troupe joyeuse de Graide ». Quant à la troupe « Oh Happy Day » de Chairière, elle se produira le samedi 20 avril prochain.

Tout au long de cette nouvelle année, nous resterons à l'écoute de vos projets, de vos suggestions pour faire progresser le secteur touristique au sein de notre commune.

Prochains rendez-vous du S.I. :

1. Dimanche 24 mars 2002 : théâtre au centre culturel « Troupe joyeuse de Graide ».
2. Samedi 20 avril 2002 : théâtre au centre culturel, troupe « Oh happy day ».
3. Point vert à Graide le dimanche 04 août 2002.

JEAN-CLAUDE SCHINGTIENNE, PRESIDENT

"Syndicat d'Initiative Régional de Bièvre" A.S.B.L., Rue de Bellefontaine 26 à 5555 Bièvre
Tél. : 061/ 29.00.92n 061/ 51.16.57, 061/ 51.13.47, 061/ 51.11.65
E-mail : sirb.bievre@skynet.be

Photo



Agence Locale pour l'Emploi



PARTICULIERS :

Vous désirez un coup de main pour les tâches ménagères, la garde des enfants ou pour faire vos courses ...
Vous cherchez de l'aide pour l'entretien du jardin, le nettoyage des parterres et la tonte des pelouses dès le printemps.

ASBL, association non commerciale :

Vous représentez une ASBL ou une association non commerciale et vous voulez organiser une manifestation culturelle ou sportive.....

Vous désirez un coup de main pour la mise en ordre et le nettoyage du local.

Vous souhaitez une aide administrative pour l'organisation de cette activité ou une aide pour la réalisation et la diffusion de dépliants et d'affiches relatifs à cette activité.

PENSEZ A L'A.L.E. !!!!

Nous vous mettrons en contact avec des personnes volontaires qui vous dépanneront quelques heures en toute légalité et protégées par une assurance.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter : ALE BIEVRE

Rue du Centre 1

5555 BIEVRE

Tél. : 061/51 22 32

Permanences : le mardi de 08 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 00 à 14 h 30

Le mercredi et le vendredi de 08 h 45 à 11 h 45.



VIE AGRICOLE

1. Collecte de déchets de plastiques agricoles.

Les agriculteurs sont invités à déposer, gratuitement, à l'**Atelier Communal situé rue des Châteaux** (Ancien Contrôle Technique) à Bièvre, les plastiques agricoles non dangereux (couverture de silo, bâches de protection hors-gel, enrubannage de fourrages).

**Le dépôt aura lieu : - les 23,24 et 25 avril 2002 entre 14 et 16 heures
- le 26 avril entre 10 et 12 heures**



ENVIRONNEMENT EXPLOITATION DES RESERVOIRS A MAZOUT

Pour tous réservoirs de 3.000 litres et plus, **il est obligatoire** d'introduire une demande de **permis d'exploiter** auprès de votre administration communale. (061/239.662).

De plus, il est nécessaire de respecter des normes de placement et de réaliser un test d'étanchéité.

Tous les réservoirs de 3.000 litres et plus devront être équipés d'un système anti-débordement avant le 1^{er} janvier 2005.

Les réservoirs enfouis en pleine terre doivent être en métal (double paroi) ou en polyester (simple paroi). Un test d'étanchéité doit être réalisé tous les 10 ans après leur mise en place. Pour les réservoirs aériens un test visuel régulier suffit.

Ayez toujours à l'esprit qu'une fuite peut avoir des effets lourds de conséquences :

- perte de mazout = perte d'argent ;
- pollution de la nature environnante (sol, sous-sol, nappe phréatique,...) ;

Nous restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.



Heures d'ouverture du parc à conteneurs de Malvoisin :
Route de Bouillon à Malvoisin
Tél 061/58.99.47 - Fax 061/58.94.58
- du mardi au samedi de 09 h 00 à 17 h 00 non-stop.

RAPPEL DES EMPLACEMENTS DE BULLES A VERRE

- Baillamont : Rue d'Oury (cimetière) ;
- Bièvre : dépôt communal près de la friterie (rue de Dinant) ;
- Cornimont : route d'Alle (cimetière) ;
- Graide (Station) : quai près de la gare ;
- Graide (Village) : rue de Porcheresse ;
- Gros-Fays : rue de la Maltournée (lieu-dit «Terres Rouges ») ;
- Monceau : rue de Moha (ancienne école) ;
- Naomé : rue du Roptay (cimetière) ;
- Oizy : rue de la Chapelle (école) ;
- Petit-Fays : Rue de la Strée (derrière l'église).



LA REGION WALLONNE VOUS AIDE

EN ACCORDANT DES PRIMES A L'ACQUISITION ET DES PRETS JEUNES

I. QU'est-ce qu'une prime a l'acquisition ?

C'est une aide financière non remboursable, d'un montant forfaitaire de 743,68 €, qui peut être obtenue auprès de la Région Wallonne, pour un logement (existant ou neuf) acheté dans le secteur public et, bien sûr, situé en Wallonie. Il peut s'agir, par exemple, d'une maison vendue par une société de logement social, par une commune, par un CPAS, par la Poste, par la SNCB,....

II. QUI PEUT BENEFICIER D'UNE PRIME A L'ACQUISITION ?

Vous, si vous êtes âgé de 18 ans au moins (ou mineur émancipé)

iii. quelles conditions de revenus devez-vous remplir ?

- considérez le ménage qui occupera le logement ;
- prenez en compte les revenus imposables perçus en 2000 (pour un dossier introduit en 2002) ;
- du montant de ces revenus, déduisez :
 - 1.487,36 € pour le 1^{er} enfant à charge ou à naître ;
 - 1.487,36 € pour le 2^{ème} enfant à charge ou à naître ;
 - 2.478,94 € par enfant à charge ou à naître à partir du 3^{ème} ;
 - 1.487,36 € si vivant en couple, vous avez tous deux moins de 35 ans à la date de la demande.

Le handicap du demandeur, de son conjoint ou compagnon ou compagne ou encore des enfants à charge, peut également donner lieu à des abattements supplémentaires.

Le résultat de votre soustraction doit être inférieur ou égal à 22.310,42 €.

iv. AUTRES CONDITIONS A REMPLIR
--

- Pour une période de 10 ans, vous devez vous engager à occuper le logement à titre principal, ne pas le céder ni le louer en tout ou en partie, à contracter une assurance incendie, ne pas y exercer un commerce quelconque et à accepter la visite d'un représentant de la Région Wallonne ;
- La superficie habitable de la construction concernée ne peut excéder 80 m² (surface qui peut être augmentée en fonction des enfants et ascendants vivant sous ce toit, ainsi qu'en fonction de l'âge des demandeurs (- 35 ans)).

TOUS FORMULAIRES DE DEMANDE ET AUTRES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS
A L'ADRESSE SUIVANTE : Ministère de la Région Wallonne, Division du Logement – Service A.P.R. – Rue
des Brigades d'Irlande 1 à 5100 JAMBES



**Antenne de l' U.T.A.N.
Université du Troisième Age de la Province de Namur
A Bièvre**

Dans le courant du mois de janvier 2002, le Bourgmestre, David CLARINVAL et moi-même, Mady DORCHYMONT avons rencontré Monsieur Paulin DUCHESNE, Président de l'UTAN (Université du Troisième Age de Namur – issue des Facultés Universitaires de la Paix), en vue de créer une antenne locale à Bièvre, regroupant les communes du sud de notre Province.

On n'est jamais trop vieux pour apprendre !

Apprendre non pas des leçons ou passer des examens, mais assister agréablement à des conférences bimensuelles, présentées par des sommités ou des spécialistes de différentes disciplines. Vous serez informés du programme trimestriel au fur et à mesure de la mise en place.

L'UTAN vous offrira aussi d'autres possibilités : excursions, visites d'expositions, de musées, marches, atelier, etc,...

A notre époque, le troisième âge n'est pas le dernier âge de la vie. La « quantité » de temps qu'il nous reste doit se transformer en « qualité » de temps. Personnaliser ses loisirs, en faussant compagnie à l'ennui, à la rencontre des autres. Se cultiver, découvrir, rechercher des programmes inconnus. En un mot, s'occuper de soi pour éviter que les autres n'aient à le faire.

Retrouver ou ajouter au plaisir de vivre !

Mady DORCHYMONT

Intéressé par ce programme ou simplement envie de participer aux activités, votre contact :
Mady PARIZEL-DORCHYMONT
Rue de Bouillon 8 à 5555 BIEVRE
Tél. : 061/51 11 65

SOUPER DE SAINT-ELOI

Saint-Eloi fut honoré le 1^{er} décembre 2001 par une messe et par un souper festif. Merci à tous les participants qui, avec leur bonne humeur et leur humour ont contribué à lui donner le caractère joyeux et convivial que les organisateurs espéraient.

Merci aussi à Saint-Nicolas qui a profité de l'occasion pour gâter les enfants remarquablement encadré par des jeunes dévoués.

Cette année, neuf aînés furent mis à l'honneur et ont reçu un petit souvenir sans prétention, plutôt une petite attention à leur égard.

Parmi l'assemblée, on a pu rencontrer plusieurs édiles communaux et autre personnalités de l'entité. Nous relèverons aussi la présence de Madame Balfroid, originaires de notre région et conceptrice de la dictée qui porte son nom. Cette année, quelques écoles de la région ont participé à cette manifestation. Nous souhaitons vivement que d'autre écoles se joignent à ce petit noyau. Si la terre de l'Ardenne est pauvre, elle possède un grand potentiel intellectuel.

En 2002, nous fêterons le cinquième anniversaire de notre souper et le comité s'est déjà remis au travail pour vous le présenter encore plus agréable.

Nous comptons donc sur votre présence le 30 novembre 2002 pour notre rencontre annuelle. Notez déjà la date dans vous agendas !

Le Comité.

Photo n° 1 « Les Aînés »

Photo n° 2 « Madame Balfroid conceptrice de la dictée du même nom »

HORAIRE DE PASSAGE DU BIBLIOBUS

La bibliothèque centrale de Namur offre en décentralisation le service de bibliothèque itinérante, autrement dit : LE BIBLIOBUS.

L'inscription et le prêt dès l'âge de 2 ans sont gratuits jusqu'à l'âge de 18 ans.

Pour les personnes âgées de 18 ans et plus une cotisation annuelle de 5 € est demandée, le prêt quant à lui reste gratuit.

Le plaisir de lire est ainsi à la portée de tous !

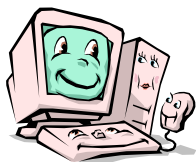
Voici l'horaire de passage du bibliobus dans notre commune :

➤ GRAIDE –Village : école	10h15 – 10h50
➤ GRAIDE (Station) : gare	10h55 – 11h20
➤ NAOME : église :	11h25 – 11h50
➤ BAILLAMONT : église	13h15 – 13h40
➤ OIZY : école	13h45 – 14h10
➤ GROS-FAYS : église	14h15 – 14h45
➤ PETIT-FAYS : école	14h55 – 15h30
➤ BELLEFONTAINE : église	15h40 – 16h05
➤ BIEVRE : église	16h10 – 17 h15

Calendrier de passage en 2002 :

18 janvier 1^{er} et 15 février - 1^{er} et 15 mars – 05 et 19 avril – 03 et 17 mai – 07 et 21 juin –05 juillet – 23 août – 06 et 20 septembre – 04 octobre – 15 novembre – 06 et 20 décembre.

Le Collège échevinal a introduit une demande afin que soit inclus dans le circuit du Bibliobus le village de Monceau. La Bibliothèque Centrale de Namur n'est pas en mesure de nous répondre avant le troisième trimestre. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de cette requête.



SEANCES DE FORMATION EN INFORMATIQUE

- **Cycle Internet:** comprendre le fonctionnement d'Internet et utiliser ses fonctionnalités - Augmenter la rapidité et la précision de recherche d'informations - Choisir une solution de connexion en tenant compte de tous les critères: les mardis 16, 23, 30/04 - 07, 14, 21/05/02 de 18h30 à 21h30 (4500 Bcf ou 18 chèques formation).
- **La Messagerie électronique :** les mardis 28/ 05 ; 04/ 06/ 02 de 18h30 à 21 h30 (1500 Bcf ou 6 chèques formation).

Pour tous renseignements ou inscriptions

CFPME Dinant - tél.: 082/21 35 80 - Fax: 082/ 22 79 01 - email : dinant@ifpme.be



LOGO VIDEOSCOPE (sur disquette format jpg)

Voir rubrique « Vie pratique » du site www.bievre.be

ECOLE COMMUNALE

Géniale rencontre avec José GEAL !

L'année dernière au mois d'avril, les élèves de Oizy ont participé au concours du Journal Des Enfants et ces bambins très chanceux ont gagné une visite dans les coulisses du célèbre Théâtre de Toone.

Hier, mardi le 04 décembre 2001, c'était une merveilleuse journée pour ces écoliers.

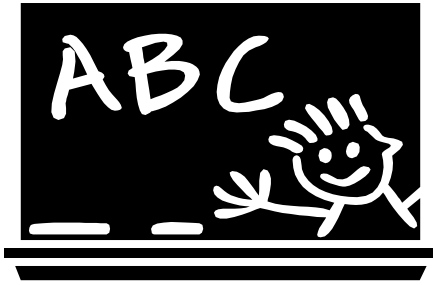
Pour y découvrir quoi ?

Les féeriques marionnettes de José GEAL. Savez-vous que Toone VII a 1.200 pantins à portée de sa main ? Six personnes l'aident à manipuler toutes ces marionnettes. Ce célèbre marionnettiste crée toutes les voix de ses personnages.

VIVE LES TOONE DU PREMIER AU DERNIER !

Benjamin GODART
5^{ème} année.

Photo : « Le marionnettiste Toone VII, appelé aussi José Géal »



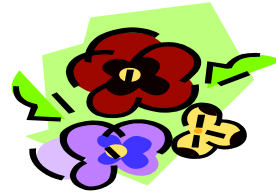
Le coin des enfants

3^{ème} concours de mots croisés pour les enfants de 6 à 12 ans

THEME : LE PRINTEMPS

Définitions :

1. Construction d'un nid.
2. Ensemble des êtres et choses qui constituent l'ensemble de l'univers.
3. Liquide circulant dans les diverses parties des végétaux.
4. Changement important de certains insectes.
5. Parmi les saisons.
6. Se dit d'un animal ou d'un oiseau qui effectue un déplacement à certaines saisons.
7. Petite cage dans les arbres disposée pour les oiseaux.
8. Fleurs des bois rencontrées et cueillies en mars.
9. Illuminer, rendre joyeux.
10. Développement des plantes, des légumes et des arbres.
11. Le printemps favorise les ... extérieurs.
12. Bac contenant des pots dans lesquels on cultive des fleurs, des plantes



NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. :/.....

Pour départager les gagnants : Combien de réponses exactes recevrons-nous ?



Les prix :

→ 1 sac de voyage, 1 album photo, des livres, etc.....

!!!!!!! ***La grille-réponse doit être renvoyée pour le 28 mars 2002 à :***

Madame Michèle JACQUES-BERTHOLET

Echevine de l'Enseignement

Administration Communale

Rue de Bouillon 39 à 5555 BIEVRE

=> *remise des prix le samedi 13 avril 2002 à 10 h 00 précises à la Maison communale de Bièvre (les lauréats seront avertis personnellement par courrier.*

Réponse du précédent concours : Nombre de bulletin reçus : 93 dont 54 bulletins corrects

Photo : « les lauréats du 2^{ème} concours de mots croisés :

Dans l'ordre croissant : Stéphanie CAMBRAI, Charlotte SIPURA, Thomas BAIJOT, Nicolas LALLEMAND, Antoine MAIORCA, François BALFROID, Cindy JAUMOTTE, Vicky COGNAUX, Julian MALDAGUE, Jordan BERTHOLET,

